

الشركة التونسية للبنك



RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
MERCREDI 11 JUIN 2008
(EXERCICE 2007)

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2007.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

	En Dinars
Bénéfice de l'exercice	31 575 621,512
Report à nouveau	7 450,000
Bénéfice à répartir	31 583 071,512
Réserves légales	0
1^{er} reliquat	31 583 071,512
Réserves à régime spécial	19 556 377,351
2^{ème} reliquat	12 026 694,161
Réserves extraordinaires	582 694,161
3^{ème} reliquat	11 444 000,000
Rémunération du capital (8%)	9 944 000,000
4^{ème} reliquat	1 500 000,000
Fonds social	1 500 000,000

Les dividendes relatifs à l'exercice 2007, fixés à quatre cents (0,400) millimes par action seront mis en paiement à compter du 26 juin 2008 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de comptes dépositaires des titres, conformément à l'instruction n° 16 du 06 juin 1996 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés et à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences), pour les titres non déposés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, qui en fait la répartition entre les membres, la somme de 60.000,000 dinars.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des Commissaires aux Comptes actuels, nomme "LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL" en tant que commissaire aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et renouvelle le mandat du cabinet "COMMISSARIAT MANAGEMENT CONSEIL" et ce pour la même période.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Hédi BEJAOUI membre du Conseil d'Administration représentant l'Etat, en remplacement de Monsieur Abdelhamid TRIKI, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur soit à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

NEUVIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours.

DIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publication légale et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT**Arrêté au 31/12/2007**

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	30-12-2006	31-12-2007
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	119 035	216 895
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	221 626	434 798
3- Créances sur la clientèle	3 672 622	3 822 731
4- Portefeuille titres commercial	61 963	36 343
5- Portefeuille d'investissement	232 971	224 357
6- Valeurs immobilisées	75 973	78 784
7- Autres actifs	322 792	288 113
TOTAL ACTIF	4 706 982	5 102 021
 <u>PASSIF</u>		
1- Banque centrale et C.C.P	42 063	1 183
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	144 206	105 587
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 057 283	3 608 461
4- Emprunts et ressources spéciales	622 066	469 086
5- Autres passifs	411 379	468 010
TOTAL PASSIF	4 276 997	4 652 327
 <u>CAPITAUX PROPRES</u>		
1- Capital	124 300	124 300
2- Réserves	268 424	288 159
3- Actions propres	-63	-88
4- Autres capitaux propres	37 324	37 324
5- Résultats reportés	0	0
6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	429 985	449 694
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 706 982	5 102 021

MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Solde avant répartition au 31/12/2007	Affectation réserves	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2007 après répartition
- Capital social	124 300				124 300
- Réserve légale	12 430				12 430
- Réserve extraordinaire	48 896	583			49 479
- Réserve à régime spécial	170 213	19 556			189 769
- Réserve pour réinvestissements ex	0				0
- Prime d'émission+prime de fusion	38 251				38 251
- Fonds social	-3 271			1 500	-1 771
- Actions propres	-88				-88
- Autres capitaux propres	37 324				37 324
- Résultats reportés	7	-7			0
- Résultat de l'exercice	31 576	-20 132	-9 944	-1 500	0
<u>TOTAL</u>	459 638	0	-9 944	0	449 694